



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Groupe UDC, par la députée Anne Luyet (suppl.)
Objet	Maintenir une présence militaire en Valais
Date	10.09.2013
Numéro	3.0038

Le 29 septembre 2011, les Chambres fédérales ont fixé, par arrêté fédéral, l'effectif réglementaire de l'armée à 100'000 militaires et le plafond des dépenses à 5 milliards de francs par année. Le Conseil fédéral a confirmé ces valeurs. Afin de respecter ces critères et de garder suffisamment de ressources pour les investissements et le fonctionnement de l'armée, des économies importantes s'imposent donc. Les Autorités fédérales nous ont confirmé que le choix des emplacements maintenus a été guidé par des considérations militaires, mais aussi économiques. La priorité a été donnée aux sites requis pour des engagements conformes à la doctrine et à ceux qui s'imposent pour des raisons d'instruction.

Concernant les emplois, le concept de stationnement a une influence directe sur 50 postes en Valais. Comme sa concrétisation prendra plusieurs années, il est possible de tabler sur une réduction des postes par le biais de la fluctuation naturelle. Pour certains postes, le lieu de travail sera déplacé.

Pour notre canton, la place d'armes de St-Maurice/Lavey sera fermée. Sur le site de Sion, l'armée prévoit l'abandon de la base aérienne. Enfin, la place de tir et le cantonnement de Glurigen seront supprimés.

En compensation de ces départs, la Caserne et Place d'armes de Sion verra la venue de la Police militaire. L'ensemble de son dispositif, à savoir le Commandement de la brigade, les écoles de recrues et les centres d'instruction de la Sécurité militaire seront regroupés sur Sion.

Nous rappelons, une fois encore, que nous sommes dans une phase de consultation et que la décision finale de l'Armée ne sera en principe prise qu'en mai de cette année. La Confédération a décidé de dialoguer avec les Gouvernements cantonaux. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat valaisan s'engage à sauvegarder le maximum de places de travail et de formation en Valais et à trouver les solutions les plus favorables à notre canton.

Le Conseil d'Etat est toutefois conscient que l'impact le plus important pour l'économie régional, voire cantonal, consiste dans le retrait des forces aériennes de l'aéroport de Sion. Sur le plan de la consultation en cours, et bien que tout sera entrepris pour le maintien d'une présence militaire sur ce site, le Conseil d'Etat s'assurera qu'en cas de confirmation du départ de l'armée, cette dernière s'engage à effectuer ce retrait en accordant des conditions acceptables dans l'optique d'une exploitation commerciale de l'aéroport, à terme. De fait, il convient d'élaborer une stratégie de développement de cet aéroport en considérant cette annonce comme définitive afin que sa réalisation ne soit pas dépendante d'une décision qui nous serait défavorable.

L'élaboration d'une stratégie d'exploitation et de développement économique de l'aéroport de Sion devra tenir compte de la capacité de développement de ce dernier, mais également de ses limites, notamment en termes d'acceptation de la part de la population, afin de retenir un modèle démontrant un intérêt économique d'une part, mais également à même de tenir compte des intérêts des différentes parties concernées.

L'agenda de réalisation de ces réflexions sera précisé par le groupe de travail à former par les différents partenaires intéressés, sous l'égide du Conseil d'Etat.

En conclusion, il est proposé l'acceptation du postulat.

Lieu, date Sion, le 22 janvier 2014